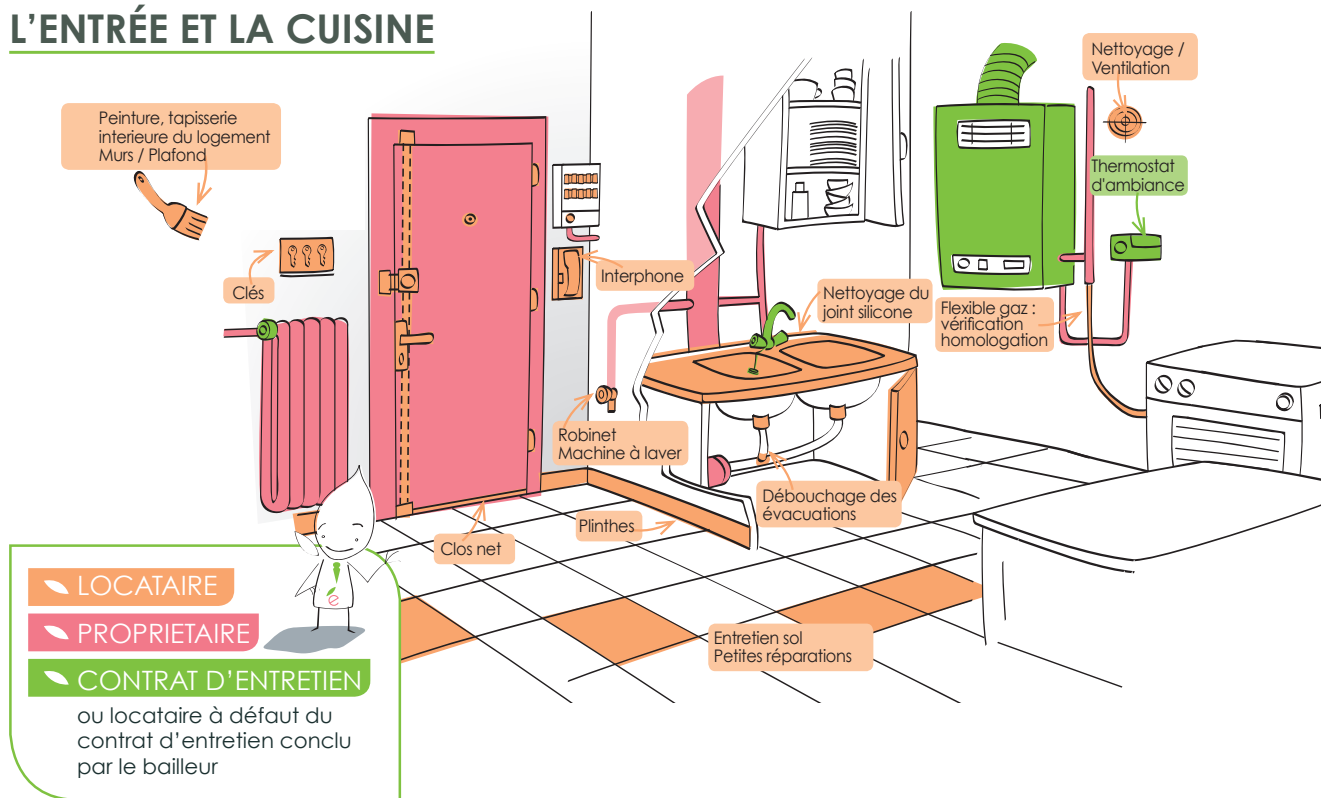


ENTRETIEN & RÉPARATIONS :

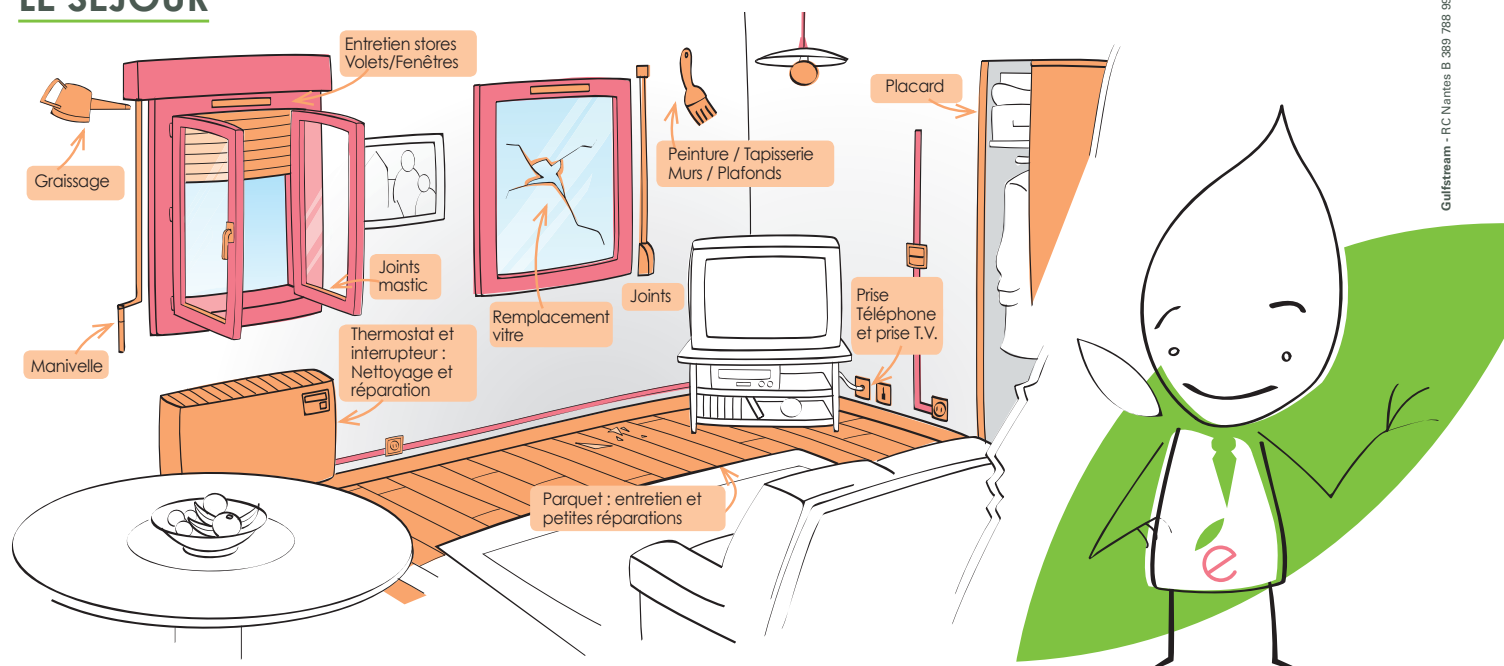
Qui fait quoi ?

Les réparations locatives : cette fiche reprend tous les équipements de votre logement et vous indique au travers de **3 couleurs distinctes**, à qui incombent l'entretien ou les réparations. En cas de dégradations accidentelles, les travaux sont à la charge du locataire.

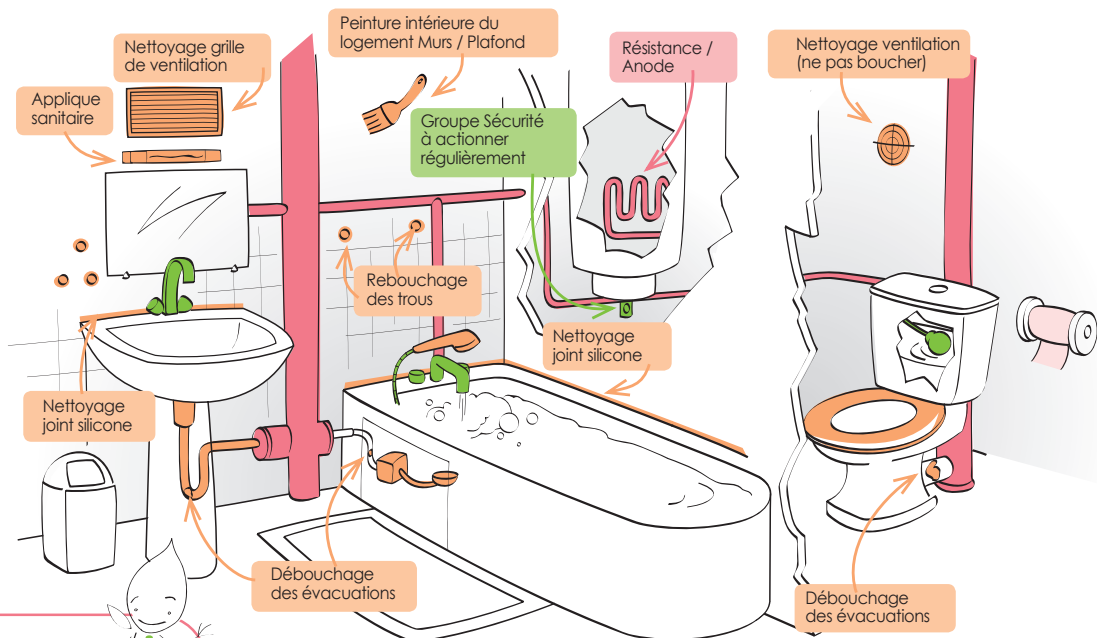
L'ENTRÉE ET LA CUISINE



LE SÉJOUR



LA SALLE DE BAIN ET LES WC

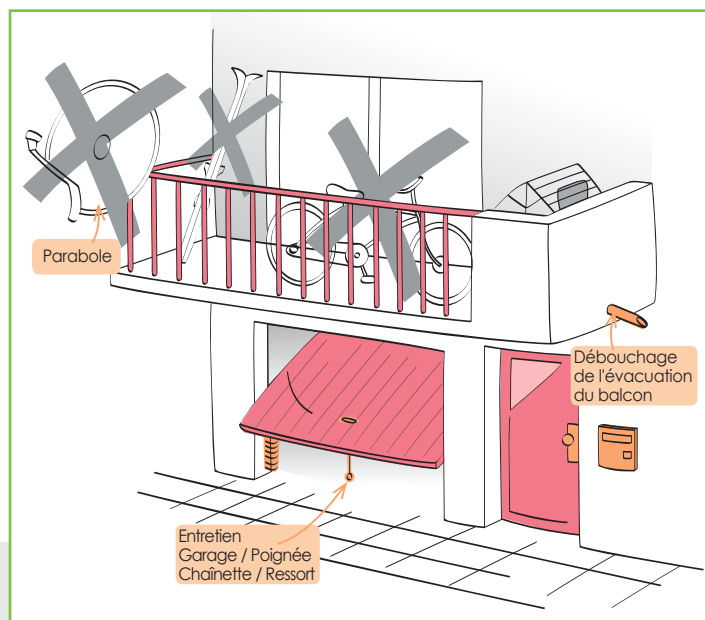


LOCATAIRE

PROPRIETAIRE

CONTRAT D'ENTRETIEN
ou locataire à défaut du contrat d'entretien conclu par le bailleur

L'EXTÉRIEUR



COTÉ JARDIN

